



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité technique spécial départemental

Procès-verbal de la séance du jeudi 6 novembre 2015

académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône

- Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 (notamment les articles 9, 14 et 34) relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat
- Arrêté du 6 janvier 2012 portant création du comité technique spécial départemental des Bouches-du-Rhône

Division de l'organisation scolaire

Chef de division

Dossier suivi par
Christophe Ferrer

Réf. : PV CTSD 6/11/2014

Téléphone
04 91 99 66 94

Fax
04 91 99 66 93

Mél
ce.dos13@ac-aix-marseille.fr

Étaient présents :

Au titre de l'administration :

- Monsieur GUICHARD, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (IA, DASEN)
- Monsieur GROS, inspecteur d'académie, directeur académique adjoint au DASEN (IA, DAASEN)
- Monsieur LASSALLE, secrétaire général de la DSDEN des Bouches-du-Rhône
- Monsieur FERRER, adjoint au secrétaire général de la DSDEN, chef de la division de l'organisation scolaire (DOS)
- Madame DONGER, principale du collège Jas-de-Bouffan (Aix-en-Provence)
- Monsieur FONTANA-ALBERTINI, principal du collège Anatole France (Marseille)
- Monsieur DURIVAL, principal du collège le Petit-Prince (Gignac-la-Nerthe)
- Monsieur MAIRAL, principal du collège Clair-Soleil (Marseille)
- Madame SANTELLI, principale du collège Château-Forbin (Marseille)

Au titre des organisations représentatives des personnels :

- Monsieur SANTAMARIA (FSU)
- Madame VERNET (FSU)
- Monsieur BALLIOT (FSU)
- Monsieur PILLE (FSU)
- Monsieur WEISZ (FSU)
- Madame DEDIEU (URSDEN-CGT)
- Madame GENDRE (URSDEN-CGT)
- Madame EVEN (UNSA-Éducation)
- Monsieur PELLE (UNSA-Éducation)
- Monsieur ROMS (FNEC-FP-FO)
- Monsieur PUCH (FNEC-FP-FO)

A titre d'expert :

- Monsieur PREVOLI, chef du bureau de la gestion des moyens du second degré (DOS 2).

Le quorum étant atteint, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** ouvre la séance à 14H00.

Monsieur PELLE (UNSA-Education) se propose pour assurer la fonction de secrétaire adjoint de séance.

Plusieurs **déclarations liminaires** sont lues par des représentants des personnels :

- Monsieur PELLE (UNSA-Éducation)
- Madame VERNET (FSU)
- Monsieur SANTAMARIA (FSU) au nom de Monsieur DUMAX-BAUDRON (FSU), absent pour raison de santé
- Madame GENDRE (URSDEN CGT)
- Monsieur PUCH (FNEC FP FO).

Leur texte est joint au présent procès-verbal.



Conformément au 1^{er} point de l'ordre du jour, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** soumet à l'assemblée l'arrêté du 5 septembre 2014 portant modification à celui du 6 janvier 2012 relatif aux membres du CTSD.

Monsieur FERRER (chef de la DOS) indique que cet arrêté modificatif a lui-même été modifié par celui du 17 octobre 2014 afin de prendre en considération le remplacement, pour l'UNSA-Éducation et à sa demande, de Monsieur Philippe PEYRONNIN par Madame Maryline EVEN. Aucune observation n'est formulée sur ces documents.

Le 2^{ème} point de l'ordre du jour est abordé à savoir l'approbation du procès-verbal de la séance du CTSD tenue le 17 mars 2014. Après avoir été soumis aux membres de cette instance et en l'absence d'observations, le document est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) réagit à la teneur de certains propos entendus dans la lecture d'une déclaration liminaire à l'encontre des chefs d'établissement. Il rappelle que ceux-ci ne sauraient être mis en cause dans l'exercice de leurs fonctions et que nous devons tous attacher du prix au respect des personnes.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) poursuit en apportant quelques éléments de réponse aux observations ressortant de l'ensemble des déclarations liminaires :

- Sur la refondation de l'éducation prioritaire, un groupe de travail sera mis en place prochainement par le recteur. La préfiguration instaurée à cette rentrée scolaire 2014 est une réforme essentiellement pédagogique découlant de la tenue des assises de l'éducation prioritaire. Il ajoute que le DASEN adjoint chargé des collèges Marseillais, Monsieur DALMASSO, visite systématiquement ceux qui sont préfigurateurs en éducation prioritaire.
- Sur les CUI, le contingent est identique à celui de l'an dernier (2.700). Aucun retrait de moyen n'est intervenu, après il est vrai une forte augmentation l'an dernier par rapport à 2012. Leur fonction demeure en priorité l'accompagnement des élèves handicapés puis l'aide aux directeurs d'école. Aussi, une attention toute particulière est apportée à ces agents avec à la clé leur passage au statut d'AESH (ex-AVSI) pour autant qu'ils le veulent (ce qui se confirme majoritairement), que l'institution vérifie aussi leurs compétences dans ce domaine, et enfin qu'il existe des besoins dans le secteur.

Monsieur LASSALLE (SG de la DSDEN) précise qu'il y aura fin 2014 plus de CUI en vie scolaire qu'au 1^{er} novembre 2013.

Qu'advient-il pour ce personnel à la rentrée scolaire 2015, demande **Madame EVEN (UNSA-Éducation)**, en particulier pour l'embauche sous statut d'AESH ?

Les AESH ne sont pas sous statut CUI, répond **Monsieur LASSALLE (SG de la DSDEN)**. En réalité, le problème des CUI est de recruter des agents compétents tout en évitant de scinder un contrat avant ses 2 ans de validité. En cas d'insuffisance de candidatures, les dossiers sont examinés au cas par cas. Dans l'hypothèse où tous les candidats seraient embauchés, il y aurait alors plus d'EVS qu'en 2013. Sur les AESH en revanche, des efforts sont engagés depuis deux ans et demi sur leur « CDI sation », de même que sur le passage systématique des agents dans ce statut avec en particulier la transformation des ex-AVSI en AESH pour lesquels les premières signatures interviendront courant novembre.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) assure en tous cas que toutes les situations problématiques sont examinées avec beaucoup de discernement.

Monsieur BALLIOT (FSU) insiste sur l'importance de pérenniser ces personnels car les avis de la MDPH vont bien souvent dans le sens de l'accompagnement des élèves handicapés. Or, au bout d'un an de fonctionnement, on s'aperçoit que des collègues qui s'étaient investis dans cette fonction ne sont pas renouvelés ou alors se voient proposer des tâches ne correspondant pas à leurs compétences, ce contexte ne bénéficiant finalement pas aux élèves handicapés. De nombreux agents abandonnent la fonction d'AVS compte tenu de la difficulté de la fonction.



3/7

Madame DEDIEU (URSDEN CGT) estime que le recours au contrat précaire est un drame humain pour ces agents. Aussi, propose-t-elle de recourir aux moyens en postes d'assistant d'éducation pour remplir cette fonction, ceux-ci semblant d'ailleurs accuser une diminution. C'est pourquoi elle renouvelle sa demande d'audience à ce sujet.

A chaque fois qu'il est transformé en AESH le support d'AEd disparaît bien entendu, précise **Monsieur LASSALLE (SG de la DSDEN)**, car on est ici dans une logique de ciblage des fonctions et non des supports. Quoiqu'il en soit, tout CUI qui n'aurait pas été renouvelé ni en AESH ni en AVSI doit être signalé à la DSDEN qui prendra alors en charge sa situation.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) rappelle qu'à cette rentrée aucun établissement n'a subi de baisse de moyens en postes d'AEd (en part générale tout au moins, c'est-à-dire au titre de la fonction de surveillance essentiellement). Par ailleurs, il considère particulièrement louable l'annonce faite par le secrétaire général de la DSDEN d'améliorer la situation de ces agents. La DSDEN veille particulièrement au respect des personnes, et les services portent une attention particulière aux personnes en difficulté.

Monsieur WEISZ (FSU) évoque l'éducation prioritaire en reconnaissant tout à la fois le bien-fondé de la réforme, la consultation qui a été menée au préalable ainsi que les mesures-phares qui ont été mises en œuvre. Toutefois, la conformité de l'application de ce dispositif laisse dubitatif, notamment quant à l'interprétation des textes qu'ont pu en faire les chefs d'établissement avec quelquefois des pressions exercées sur des enseignants n'ayant pas accepté de participer à des réunions entrant dans le cadre de la pondération (retrait de salaire par exemple). Car la circulaire du 4 juin 2014 est sans équivoque lorsqu'elle précise que le dispositif sera appliqué « sans vocation à se traduire par une comptabilisation ».

Monsieur MAIRAL (principal du collège Clair Soleil, Marseille) l'explique tout simplement par l'extrême difficulté de pouvoir réunir l'ensemble des enseignants sur les mêmes plages horaires. En conséquence, l'absence d'un enseignant équivaut à une absence à son cours.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) assure tout de même que l'immense majorité des enseignants a choisi un certain nombre de plages horaires qui leur permettent de se réunir ensemble, ce qui est normal puisque l'esprit de cette réforme réside justement dans la concertation.

Pour **Madame VERNET (FSU)**, il est important avant tout que le contenu de ces réunions soit débattu par les enseignants et, ce, quel qu'en soit le lieu. Elle souhaiterait que ces problèmes de plages horaires ne gâchent pas la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur PUCH (FNEC-FP-FO) demande qu'une motion soit soumise au vote des membres de cette instance puis la lit.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) lui répond que le texte de cette motion sera simplement annexé au procès-verbal.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) aborde ensuite le 3^{ème} point de l'ordre du jour, à savoir le bilan de la rentrée scolaire 2014 dans les collèges publics des Bouches-du-Rhône.

Il indique que dans un contexte de stabilité démographique et malgré le maintien de la DGH départementale (92.915 heures, hormis les 234 HP spécifiques au pacte de cohésion sociale et d'urgence pour Marseille), les choix budgétaires retenus ont permis d'étendre dès janvier l'offre pédagogique, de compléter rapidement les moyens des collèges au regard de leurs caractéristiques et spécificités (70% de ces ajustements étant intervenus dans les 2 premiers mois ayant suivi le CTSD de janvier), d'ajuster les structures en juin/juillet, enfin d'alléger globalement le poids des HSA.

Il précise ensuite que les effectifs d'élèves constatés à cette rentrée sont quasi stables, avec 75.293 élèves dans le cursus collège, soit 4 élèves de plus que la prévision de janvier (75.289) et 11 élèves de moins que le constat 2013 (75.304). Ainsi, la tendance démographique observée depuis la rentrée scolaire 2012 s'est stabilisée après une baisse régulière depuis la rentrée scolaire 2002 qui elle-même avait commencé à s'infléchir dès la rentrée scolaire 2006. En SEGPA, 2.138 élèves ont été recensés soit 14 élèves de moins que la prévision de janvier (2.152) et 31 de moins que le constat 2013 (2.169) mais il est vrai qu'ici la tendance démographique est plutôt erratique en raison du choix final des familles mais aussi de l'affectation au numerus clausus.



Il décrit ensuite l'évolution démographique constatée en 2014 dans chaque bassin de formation (BF) par rapport au constat 2013, évolution qui est contrastée :

- 3 BF sont en hausse (dont 60% des effectifs de la commune de Marseille) : Arles Tarascon avec + 188 élèves (+ 3,03%), Marseille-Centre avec + 153 (+ 2,17%) et Marseille-Littoral-Nord avec + 150 (+ 1,71%).
- Les 6 autres BF affichent une baisse (dont 40% des effectifs dans la partie Est de la commune de Marseille) : Marseille-Est avec - 216 élèves (- 1,91%), Allauch Aubagne La Ciotat avec - 107 (- 1,39%), Istres-Martigues avec - 103 (- 1,19%), Marignane Vitrolles avec - 50 (- 0,69%), Salon-de-Provence avec - 9 (- 0,15%), enfin Aix-Pertuis avec - 17 (- 0,14%).

Globalement, la commune de Marseille (3 bassins) gagne 87 élèves par rapport à 2013 (+ 0,32%) tandis que l'ensemble des autres communes (6 bassins) perd 98 élèves (- 0,20%), soit une perte infime de 11 élèves (- 0,01%) au niveau départemental.

En parallèle, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** précise que les établissements privés sous contrat scolarisent 19.910 élèves (SEGPA incluses, au nombre de 2) et gagnent 125 élèves (+ 0,63%) comparé au constat 2013 (19.785 élèves). Néanmoins, cette évolution étant proportionnellement faible, on peut considérer que la quasi stabilité constatée dans le public n'est pas vraiment corrélée au privé mais s'explique plutôt par le contexte démographique général.

Puis il indique que les DGH affichent quant à elles une augmentation, celle-ci étant illustrée par l'évolution des indicateurs constatés depuis 3 ans (cursus Collège) :

	<u>H/E</u>	<u>E/D</u>	<u>Contexte budgétaire</u>
- <u>RS 2012</u> :	1,216	25,15	- 19 emplois
- <u>RS 2013</u> :	1,225	24,76	+ 31 emplois
- <u>RS 2014</u> :	1,228	24,74	+ 13 emplois du Plan d'urgence pour Marseille.

Concrètement, cette augmentation de moyens s'est traduite dès le départ (janvier) par le financement de mesures nouvelles :

- 3 ULIS (75 heures) ouvertes dans les collèges Lou Garlaban (Aubagne), Rosa Parks (Marseille) et Les Garrigues (Rognes), sans oublier pour information la nouvelle ULIS du collège Darius Milhaud (Marseille) qui a été ouverte en cours d'année par transfert de celle du lycée La Fourragère (son financement étant assuré par le rectorat à hauteur de 21 HP mais uniquement pour cette année scolaire).
- 5 classes bilangues (+ 1 heure par collège) en Allemand aux collèges Jean-Guéhenno (Lambesc), Honoré Daumier (Martigues) et Nathalie Sarraute (Aubagne), en Italien au collège Roy d'Espagne (Marseille), par transformation de sa bilangue Allemand, et Françoise Dolto (Saint-Andiol).
- 2 sections Langues et Cultures Méditerranéennes (LCM) aux collèges Jean-Claude Izzo (Marseille) avec + 2 heures et Château Double (Aix-en-Provence) avec + 3 heures par transformation de sa bilangue Arabe.
- 4 sections Européennes (+ 2 heures par collège au niveau 4^{ème}) en Espagnol au collège Arc-de-Meyran (Aix-en-Provence), en Russe au collège André Campra (Aix-en-Provence), en Italien au collège Jean Moulin (Marseille), enfin en Anglais au collège Marseilleveyre (Marseille).

Il précise ensuite que malgré une réserve pour aléas en baisse par rapport à 2013 mais calibrée de manière optimale (550,50 heures, collèges et SEGPA réunis, contre 683,50 l'an dernier), réserve complétée par les provisions qui avaient été constituées pour des opérations spécifiques (notamment le REP+ pour 641 heures), une série de mesures a pu intervenir pour ajuster les structures en juin/juillet pour un coût net de 70,65 heures (9 ouvertures et 7 fermetures, dont 2 bascules), pour compléter la DGH de plus de 2 collèges sur 3 (95 exactement) pour d'autres motifs (renforcement des enseignements, groupes de langues, etc....) à hauteur de 1.066,50 heures, enfin pour réaliser les rééquilibrages techniques de TRM nécessités par des surcoûts générés par des contraintes statutaires ou matérielles telles que les décharges de service, les temps partiels de droit, les compléments de service, etc....(une quarantaine d'heures).



De ce fait, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** assure que les indicateurs habituels s'en sont trouvés confortés :

- Le H/E a augmenté dans de nombreux établissements (en rappelant que cet indicateur doit toujours être corrélé au E/D car les moyens peuvent baisser alors même que les conditions matérielles d'enseignement s'améliorent grâce à une baisse du nombre d'élèves par classe).
- Le poids global des HSA s'est quant à lui allégé (7,19% des DGH contre 7,45% l'an dernier) et, corrélativement, le nombre d'HSA par professeur n'a cessé de diminuer depuis 3 ans : 1,64 en 2012, 1,61 en 2013, 1,53 pour 2014. Allègement d'autant plus notable que la réserve départementale a absorbé cette année un nombre très important d'HSA (notamment 850 HSA qui seront converties prochainement en HSE pour financer des opérations spécifiques telles que l'accompagnement du handicap ou la coordination et synthèse par exemple).

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) conclut ce panorama en évoquant le financement du dispositif particulier du pacte de cohésion sociale et d'urgence pour Marseille qui a insufflé 13 emplois supplémentaires, soit 234 HP (et 2 emplois en lycées), destinés d'une part au dispositif relais (harmonisé à cette rentrée scolaire) avec 10 emplois soit 180 HP (installées administrativement en SEGPA), d'autre part à la scolarisation des EANA (plus et moins de 16 ans) avec 3 emplois (54 HP).

M. SANTAMARIA (FSU) s'interroge sur les moyens alloués à l'enseignement des langues anciennes. Il y a des besoins réels dans les EPLE, il faudrait maintenir les moyens existants ou les augmenter.

M. PREVOLI (bureau DOS 2) indique que la DSDEN13 a maintenu tous les postes concernés.

Par expérience, **Monsieur MAIRAL (principal du collège Clair Soleil, Marseille)** témoigne de la très grande utilité du dispositif relais.

Madame DONGER (principale du collège Jas-de-Bouffan, Aix en Provence) indique que l'attribution des DGH a été réalisée au plus près des besoins des établissements grâce à l'écoute attentive et au concours actif de la DSDEN.

Globalement, d'incontestables évolutions positives sont certes intervenues, estime **Monsieur PILLE (FSU)**, mais elles ne se sont pas forcément concrétisées dans les classes car le maintien de l'enveloppe départementale a supporté le coût du dispositif REP+. Au final, certaines catégories d'élèves, handicapés notamment, ont pâti de cette situation. A titre d'exemple, M. PILLE (FSU) considère qu'il y a autant d'élèves en difficulté au collège Pierre PUGET qu'au collège Anatole FRANCE.

Pour Madame VERNET (FSU), les collèges situés hors REP (ceux des rangs 4 et 5 de la typologie notamment) ont payé un lourd tribut depuis ces dernières années : suppression de 88 emplois en 2010, intégration du coût REP+ cette année dans une enveloppe inchangée, etc...

Monsieur SANTAMARIA (FSU) estime qu'il ne faut pas oublier les collèges classés anciennement en ZEP c'est-à-dire précisément ceux qui n'ont pas été reclassés en REP ou REP+.

Monsieur PELLE (UNSA-Éducation) demande des éclaircissements sur la disparité apparente des H/E et sur la répartition des HSA, celle-ci ayant abouti selon lui à une proportion trop importante de ce type d'heures dans les collèges préfigureurs REP+.

Monsieur PUCH (FNEC-FP-FO) intervient sur la suppression, annoncée par les récents décrets, de décharges statutaires à hauteur de 6 à 7 heures par collège.



6/7

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) répond tour à tour à ces dernières interventions. Sur le lourd tribut qu'auraient payé les collèges hors REP, il revendique de donner davantage à ceux qui gèrent les difficultés scolaires et sociales les plus avérées. Sur le classement envisagé des collèges en REP+ ou REP, il annonce la réunion prochaine d'un groupe de travail académique le 25 novembre prochain. Sur les disparités apparentes des H/E, ceux-ci n'ont en effet rien de proportionnel car ils ne sont que des indicateurs « résultants » (et non déterminants) qui englobent à la fois le paramétrage structurel des DGH (avec effet de « cliquet » par conséquent) et l'attribution de dotations complémentaires très spécifiques à certains collèges (UPE2A, section Européenne, etc...), ceci n'interdisant toutefois pas d'engager une réflexion vers un autre type d'allocation de moyens en vue de la rentrée scolaire prochaine. Sur les HSA, il n'y a jamais eu de volonté de matérialiser le dispositif REP+ sous forme d'HSA car il ne faut pas oublier que celui-ci a été initié cette année en préfiguration ce qui signifie qu'à la rentrée scolaire 2015 le pourcentage normal d'HSA devrait être appliqué à chaque établissement quel que sera le réseau auquel il appartiendra. Enfin, quant aux décharges statutaires, il indique que ce sujet est actuellement à l'étude et qu'il déborde par conséquent l'objet de cette instance.

Sur les HSA du REP+, **Monsieur MAIRAL (principal du collège Clair Soleil, Marseille)** assure que les chefs d'établissement préfigurateurs REP+ ont demandé à leur équipe enseignante dans quelle proportion d'HP et d'HSA elle souhaitait flécher leur dotation complémentaire REP+.

Au chapitre des questions diverses, **Madame EVEN (UNSA-Éducation)** demande la réunion d'un groupe de travail sur la répartition des moyens en postes d'AEd et la prise en compte à cet effet des variations d'effectifs d'élèves. Par ailleurs, elle indique que la suppression d'un poste de CPE au collège Jean Giono (Marseille) n'a pas été compensée par un support d'AEd.

A ce sujet, **Madame VERNET (FSU)** souhaiterait connaître l'enveloppe des moyens AEd assez tôt.

Monsieur LASSALLE (SG de la DSDEN) assure que les effectifs d'élèves ont bien été pris en compte dans le calcul des dotations en postes d'AEd pour cette année scolaire.

Monsieur GUICHARD (IA, DASEN) note cette demande de réunion mais rappelle, concernant le collège Giono, qu'un AEd n'a pas vocation à remplacer un CPE.

Monsieur PILLE (FSU) souhaiterait des précisions sur la sectorisation des collèges d'Aix-en-Provence envisagée à la prochaine rentrée scolaire, rappelant que la FSU intervient sur Aix en Provence depuis plusieurs années pour améliorer la mixité sociale, notamment au Jas de Bouffan. Il commente par ailleurs les évolutions d'effectifs d'élèves dans les différents bassins de formation. Ainsi, l'augmentation constatée dans le bassin Marseille Centre va forcément engendrer des problèmes en terme de vie scolaire (notamment aux collèges Longchamp et Puget dans lesquels il faudrait un poste supplémentaire de CPE) ; il se félicite en revanche de la remontée de l'effectif d'élèves au collège Roy d'Espagne. De même dans le bassin Arles-Tarascon où la forte augmentation démographique accentue la faiblesse proportionnelle du nombre de CPE dans certains collèges, tels Roquecaille (Châteaurenard) et Charles Rieu (Saint-Martin de Crau). Sur le bassin Marignane Vitrolles, la baisse démographique est concentrée principalement aux collèges Le Petit Prince (Gignac-la-Nerthe), Émilie de Mirabeau (Marignane) et Henri Bosco (Vitrolles). Enfin, dans le bassin Marseille-Est, l'essentiel de la baisse démographique provient du 12^{ème} arrondissement. En conclusion de son intervention, il demande quels ont été les éléments ayant conduit au redécoupage des bassins.

En sa qualité d'enseignante du premier degré, **Madame DEDIEU (URSDEN-CGT)** demande des éclaircissements sur la possibilité annoncée dans un bulletin officiel récent de dépasser l'obligation réglementaire de service en écoles.

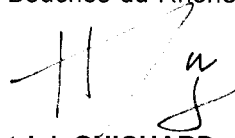


717

Sur la sectorisation des collèges d'Aix-en-Provence, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni récemment au conseil général en présence des principaux concernés, de représentants des enseignants et de représentants des parents d'élèves de ces établissements ; les hypothèses évoquées à ce sujet ciblent a priori le quartier des Milles en vue d'assurer notamment une meilleure mixité sociale mais rien n'a encore été décidé ; le calibrage du futur collège de Luynes permettra a priori d'y affecter tous les enseignants qui voudront y exercer ; sa carte des formations est à l'étude par le rectorat. Par ailleurs, sur l'obligation de service des enseignants du premier degré, le nouveau texte est lié bien sûr à la réforme des rythmes scolaires, avec pour certains professeurs des écoles un enseignement qui pourra dépasser les 24 heures hebdomadaires ; un groupe de travail se réunira le 20 novembre prochain à ce sujet au cours duquel le calendrier des opérations sera présenté ainsi que les différents thèmes susceptibles d'être débattus.

En l'absence d'autres observations et questions, **Monsieur GUICHARD (IA, DASEN)** lève la séance à 17H00.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône



Patrick GUICHARD

Le secrétaire de séance

Le secrétaire adjoint de séance



Christophe FERRER



Guillaume PELLE,



Déclaration liminaire des représentants du SE-UNSA des Bouches-du-Rhône

CTSD DU 06/11/2014

Le SE-Unsa se félicite de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation prioritaire. En effet, huit collèges du département classés REP+ à la rentrée 2014 profitent déjà d'une partie des mesures annoncées à l'occasion de cette réforme (~~deux~~ *cents dans toute la France*). La pondération est mise en place dans ces collèges préfigurateurs. Elle permet depuis septembre aux enseignants de travailler davantage en équipe et en direction des familles. Elle devrait également pouvoir faciliter la mise en place d'une indispensable liaison école/collège. Toutefois, pour le SE-Unsa, **le temps dégagé doit être mis pleinement au service des enseignants en fonction de leurs besoins**. Ces temps sont indispensables. **Ils ne doivent surtout pas être réduits à de simples contraintes administratives**. Il n'est par ailleurs pas acceptable que les professeurs documentalistes et les CPE qui « sont partie prenante des dispositifs mis en place », selon la circulaire, restent exclus de la pondération.

Par ailleurs, au moment où l'on souhaite que la pénibilité du travail en éducation prioritaire soit davantage reconnue et valorisée, les mesures récentes concernant la nouvelle bonification indiciaire (NBI) donne l'impression de l'on reprend d'un côté ce que l'on a donné de l'autre. En effet, nous constatons que tous les collègues qui bénéficiaient de la NBI ont basculé dans le régime indemnitaire « éclair » depuis la rentrée et **perdent ainsi le bénéfice d'une rente supplémentaire pour leur retraite**. De plus, dans cette indemnité « éclair », l'attribution de la part modulable laissée à l'appréciation du chef d'établissement, **n'est en aucun cas propice à la cohésion des équipes**. Dans l'attente de la mise en place des futures indemnités REP et REP+, nous demandons que les CA aient systématiquement la possibilité d'une **répartition équitable entre tous les collègues d'un établissement**.

D'autre part, si le SE-Unsa accueille avec satisfaction la création de postes d'AVS et AESH, celui-ci rappelle que ces créations ne peuvent se faire au détriment des effectifs d'assistants d'éducation (AED). Rappelons à ce sujet, que les établissements n'ont connu que le 11 juillet 2014, leur dotation en AED et que celle-ci s'est faite sans tenir compte des évolutions des effectifs. **Les vies scolaires doivent donc pouvoir fonctionner dans la sérénité** avec des effectifs adaptés aux conditions locales et qui ne sont pas soumis à des variations incessantes.

Enfin, le recours à l'emploi précaire, s'il peut être utile de façon ponctuelle pour l'institution scolaire comme pour les employés, ne doit pas devenir une politique de substitution à la création d'emplois durables. Celui-ci doit par ailleurs, **s'effectuer dans le respect des personnes** et éviter des situations qui peuvent devenir, dans certains cas, problématiques voire dramatiques. Nous souhaiterions qu'un groupe de travail étudie de façon plus approfondie, dans un souci de justice et d'efficacité, la répartition des assistants d'éducation par établissement.

Pour terminer, en janvier dernier, nous vous avons fait part de nos interrogations devant la **grande disparité des H/E entre différents collèges d'une même catégorie**. M. l'IA-DASEN nous avait répondu qu'il s'était lui même étonné de ces chiffres et qu'il était possible que cela aboutisse à une manière différente de construire les DHG.

Nous souhaiterions donc **revenir sur la méthode de répartition des DHG**. Au moment où la réforme de l'éducation prioritaire se met en place, il nous semble essentiel que les méthodologies de répartition de la DHG fassent l'objet d'un consensus en étant le plus transparents et les plus équitables possibles. Il convient aussi naturellement d'éviter, dans la mesure du possible, que l'augmentation de la dotation des uns aboutisse à la baisse de celles des autres. En résumé, nous souhaitons être pleinement associés à ce travail.

Marilyne Even et Guillaume Pellé, pour le SE-UNSA 13

CTSD Bouches du Rhône Jeudi 06 Novembre

Déclaration SNES-FSU

Ce premier CTSD de l'année a pour objet de dresser le bilan de la rentrée dans notre département. Les documents transmis nous ont permis de faire le constat que, globalement, les collèges des Bouches du Rhône ont vécu une rentrée à peu près similaire à celle de l'an dernier. Certes, le plan d'urgence Marseille, que nous appelions de nos vœux lors du CTSD d'octobre 2013, a permis de financer des dispositifs pour des élèves en grande difficulté dont Marseille avait en effet besoin. Certes, la pondération en REP + a donné une bouffée d'oxygène très attendue dans 8 collèges. Mais dans leur immense majorité, les établissements des BdR ne voient pas leur situation évoluer : les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves restent inchangées, les effectifs par classe toujours aussi lourds. Environ 30 000 postes ont été créés dans l'EN depuis deux ans et nous saluons cet effort fait dans un cadre budgétaire très contraint. (mais voir l'article du *Monde* du jour qui comptabilise seulement 3000 réelles créations) Pour autant, nous sommes encore loin de rattraper notre retard et de voir s'améliorer le taux d'encadrement des élèves, une des conditions pour une meilleure réussite de notre système éducatif.

Mais, la rentrée 2014 est aussi celle de la mise en place des REP +. Le SNES-FSU, en s'appuyant sur la parole des personnels, a longtemps revendiqué la nécessité de favoriser le travail des équipes en dégageant du temps dans le service des enseignants. Nous ne pouvons donc qu'être satisfaits de constater que cette parole ait été enfin entendue. Nous regrettons cependant que les professeurs documentalistes et les CPE ne soient pas concernés. Aujourd'hui, elle trouve sa traduction dans la pondération mise en place en cette rentrée dans 8 collèges « préfigurateurs ». Cependant, nous avons pu observer les difficultés en ce qui concerne le calcul même de cette pondération. Le texte est pourtant très clair : « *Chaque heure assurée est décomptée pour la valeur d'1,1 heure pour le calcul du maxima de service.* » 1,8 donc pour un certifié. Nous avons vu des tentatives de récupérer 0,3h remises dans le « pot commun » de la DGH. Nous sommes intervenus afin de faire respecter le texte. Ensuite, des difficultés dans l'utilisation de ces heures dégagées. Là encore, le texte est très clair : « *sans avoir vocation à se traduire par une comptabilisation, ce dispositif vise à favoriser le travail en équipe.* » Nous avons pourtant vu, ici ou là, une volonté d'exercer une comptabilisation tatillonne, une volonté d'encadrer, de normer le travail enseignant, d'imposer de nouvelles injonctions et des tâches supplémentaires. Cette dérive n'existe pas seulement en REP +. Elle est à l'œuvre ailleurs aussi depuis quelques années. Seulement, en REP +, certains chefs d'établissement ont pensé trouver dans cette pondération l'outil qui leur manquait pour imposer leurs choix aux équipes. Nous ne portons pas, vous le savez, la même conception du métier enseignant : les professeurs, fonctionnaires de catégorie A, sont concepteurs de leur métier et non de simples exécutants. Ce temps dégagé par la pondération, ils savent depuis longtemps comment l'utiliser et à quel moment l'utiliser. Ils savent identifier les besoins et élaborer collectivement des réponses. Ils savent de quel cadre ils ont besoin. Ce qui se passe aujourd'hui dans ces 8 collèges va être scruté de près en vue de l'élargissement prévu à la rentrée 2015. Les personnels attendaient cette reconnaissance. Il serait catastrophique que

cette attente soit déçue. Partout, le dialogue, la concertation réelle des équipes doit être la règle pour que cette pondération permette une véritable amélioration des conditions de travail dans ces établissements.

Nous voyons le coût représenté par cette pondération. Nous sommes donc, légitimement, inquiets pour la rentrée 2015. Comment passerons-nous de 10 à 33 collègues ? Avec quels moyens ? Le financement à moyens constants des mesures en faveur de l'EP nous avons déjà connu ça dans le passé. Il a eu des conséquences lourdes pour les collèges des catégories 4 et 5. Qu'en sera-t-il aussi des autres établissements de l'EP ? L'objet du CTSD d'aujourd'hui n'est pas de préparer la rentrée 2015, mais nous devons avoir ces questions en tête à l'heure où commence à se discuter au rectorat la future carte de l'EP dans notre académie.

Une mauvaise surprise a marqué cette rentrée 2014 : le non renouvellement annoncé à de nombreux CUI du département de leur contrat. En effet, le besoin de personnels accompagnant les élèves relevant d'un handicap augmente. Pour le SNES, ces élèves ont avant tout besoin de personnels formés pour cette mission et ayant un véritable statut. Mais il n'est pas acceptable, qu'au nom d'un budget contraint, l'accompagnement de ces élèves se fasse par un redéploiement de crédits existants. Il est urgent que les moyens nécessaires (financiers et de formation) soient alloués par le ministère pour faire face à l'augmentation de ces besoins. Là encore, quelles sont les perspectives pour la rentrée 2015 ? Nous ne pouvons accepter le redéploiement de moyens vies scolaires, les surveillants ne sont pas une variable d'ajustement, ils couvrent des besoins réels dans les établissements. Nous dénonçons de plus le recours à des emplois précaires pour répondre à des besoins pérennes.

Une autre actualité a marqué le mois d'octobre : la consultation sur le nouveau socle commun. Nous saluons le principe de consulter la profession sur ce qui fait le coeur du métier. Cependant, les personnels se sont heurtés à des difficultés techniques (bug informatique) et nous déplorons qu'aucune remontée collective n'ait pu se faire alors que la réflexion, dans les établissements, s'est faite, elle, de manière collective. Que dire aussi de la volonté, localement, d'imposer des réunions communes au 1er et 2nd degré, volonté qui ne correspondait à aucune préconisation rectorale ? Si nous avons toujours défendu l'importance de la liaison école/collège, liaison permettant aux enseignants 1er et 2nd degré de se rencontrer et d'échanger (ce qui n'est pas, vous en conviendrez, la même conception que celle véhiculée par les conseils école-collège), nous rappelons notre attachement à construire aussi une véritable liaison collègue/lycée, grande oubliée pour l'instant.

Enfin, ce 1er CTSD de l'année est aussi le dernier de la mandature. Les élections professionnelles approchent. Il s'agit d'un moment important dans la vie démocratique de nos professions, un moment important pour la construction du dialogue social. Nous sommes convaincus que chacun, à son niveau, contribuera à faire que ces élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Déclaration au CTSD du 06.11.2014.

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée 2014 s'est une nouvelle fois déroulée sous l'auspice des suppressions de postes en EPS dans notre académie en impactant plus particulièrement notre département. Avec un ratio créations/suppressions de -11, les conséquences sont fâcheuses. Il n'y avait plus de TZR EPS disponibles dès la mi-septembre. De nombreux remplacements ne sont pas effectués. Le nombre d'heures supplémentaires explose.

Le décret du 7 mai 2014 et la note de service du 28 mai 2014 précisent la nouvelle réglementation pour le sport scolaire. Or, contrairement à l'obligation réglementaire, plusieurs enseignants d'EPS essaient toujours, en vain, de se voir attribuer leur droit statutaire d'exercer le forfait d'AS à hauteur de trois heures. Ils sont soit TZR EPS soit tuteurs d'un stagiaire d'EPS soit en service partagé... Personne n'est épargné ! Certains d'entre eux se sont entendus répondre qu'ils devraient aller effectuer leur forfait d'AS dans un autre établissement. Or, cela n'est possible qu'après l'examen de la situation de leur AS. Il ne nous paraît pas envisageable, dans le cadre de la nouvelle réglementation, que de telles décisions puissent être prises sans consultation de l'observatoire des AS en difficulté. Monsieur le Directeur Académique, il est urgent que vos services interviennent auprès des chefs d'établissements concernés qui jouent et manipulent à leur guise les heures attribuées. Il est temps de rétablir une situation de droit sur l'ensemble du territoire des Bouches du Rhône. Tous les professeurs d'EPS qu'ils soient sur poste fixe, TZR sans oublier les contractuels ont droit aux 3 heures statutaires. C'est désormais la loi depuis le 7 mai 2014.

Nous avons saisi, Monsieur le Recteur, ainsi que les IA DASEN, sur la question du refus de certains chefs d'établissement de continuer à présider l'AS de leur établissement à la demande du SNPDEN-UNSA. S'agissant d'un véritable travail de sape et de blocage du sport scolaire, partie intégrante du service public d'éducation, avec des propos scandaleux quant à la professionnalité des enseignants d'EPS (« il ne pourrait plus y avoir de participation aux compétitions extérieures mais ce qui ne désolera pas forcément tous les professeurs d'EPS »), mais aussi l'irrespect total de la réglementation par ceux qui sont censés garantir son application. Nous avons invité, Monsieur le Recteur, à s'adresser solennellement à l'ensemble des personnels de direction afin de rappeler la nouvelle réglementation et la nécessité, pour garantir la qualité du service public, que les AS soient présidées par le chef d'établissement. Aujourd'hui, le SNEP-FSU d'Aix-Marseille se tourne vers vous, Monsieur le Directeur Académique et formule la même demande. Contrairement à ce qu'affirme le SNPDEN-UNSA à propos de l'AS, il s'agit d'un « objet » associatif original, statutairement et réglementairement attaché à l'Education nationale. Notre profession attend une réaction forte et claire de votre part.

La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré affecte de plein fouet l'enseignement de l'EPS dans le second degré. Nous vous avons alerté, Monsieur directeur Académique, ici-même il y a un an sur les difficultés qu'allaient rencontrer les équipes d'EPS par rapport à l'utilisation des équipements sportifs en EPS. A cette rentrée, certaines communes ont littéralement délogé les équipes d'EPS des installations utilisées au profit des animations diverses. Nous vous invitons, Monsieur le Directeur Académique, à intervenir auprès des communes concernées de notre département et accueillant un EPLE sur son territoire, afin de rappeler la priorité du service public d'éducation lors de l'attribution des créneaux sur les équipements sportifs et artistiques. Le cas particulier et très complexe de la ville de Marseille est surveillé de très près. Suite au blocage délibéré de la municipalité entraînant un retard considérable de la mise en œuvre de la réforme, le SNEP d'Aix-Marseille craint que les équipes d'EPS des établissements marseillais soit fortement touchées. Nous vous demandons de mettre en place une cellule de surveillance afin d'éviter le pire.

Je vous remercie.

Jean-Claude DUMAX-BAUDRON
secrétaire départemental des Bouches du Rhône SNEP-FSU



DECLARATION LIMINAIRE de la CGT EDUC'ACTION 13 au CTSD collèges du 6 novembre 2014

Deux ans après l'élection de François Hollande, le bilan économique et social du gouvernement "socialiste" est largement négatif. Il est difficile de discerner ce qui le distingue de son prédécesseur, tant il permet au patronat d'imposer ses intérêts contre ceux des travailleurs et des travailleuses. La "refondation" de l'École est à cet égard symptomatique. Les créations de postes insuffisantes ne permettent de compenser, ni les suppressions précédentes, ni la hausse démographique. Le nombre d'élèves par classe continue donc d'augmenter, les moyens de remplacement de baisser, les conditions d'étude des élèves et de travail des collègues, de se dégrader.

Le bilan que l'on a pu faire de cette rentrée 2014 est inquiétant si l'on considère l'impact sur les DHG de la mise en œuvre sans moyens propres du dispositif REP+. Son élargissement à la rentrée 2015 à moyens constants qui plus est dans un contexte de hausse démographique risque de nous coûter toute possibilité de réajustement en septembre 2015 si l'administration se trouve contrainte à nouveau de puiser dans ces moyens faute d'une enveloppe d'heures spécifiques.

Par ailleurs, l'Inspection Académique a des moyens constants concernant le nombre de CUI employables et un recrutement insuffisant d'AED. Dans le même temps, l'administration doit faire face en priorité au recrutement d'AVS pour répondre aux recommandations de la MDPH concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ceci est-il la cause de nombreux cas de contrats CUI d'aide à l'amélioration du climat scolaire dans les collèges (ou d'aide administrative à la direction dans les écoles) non reconduits ces dernières semaines ? *(Nous profitons de cette prise de parole pour signaler que nous attendons une réponse à notre demande d'audience concernant les contrats CUI)*. La CGT revendique d'une part des créations de postes pour constituer des équipes de vie scolaire (stables et non soumises à la précarité) avec des assistant-e-s d'éducation recruté-e-s au niveau académique afin d'éviter les gestions locales (sources d'inégalités) ; et d'autre part la création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH.

Enfin, la CGT s'inquiète particulièrement de l'avenir de l'éducation prioritaire. Alors que le ministère a dévoilé en septembre la répartition, par académie, des 1 082 réseaux de l'éducation prioritaire (732 REP et 350 REP+) et avant la publication définitive, début 2015, de la liste des établissements concernés, on sait déjà que 12 académies vont connaître une baisse de dotation (contre 15 une augmentation). La CGT Educ'action a toujours revendiqué l'utilisation de critères objectifs pour l'établissement de la carte de l'éducation prioritaire. La CGT Educ'action s'oppose aussi à la volonté ministérielle de multiplier les hiérarchies intermédiaires, avec l'annonce de l'augmentation du nombre de coordonnateurs et référents et du triplement de leur indemnité spécifique.

Elle continue surtout de revendiquer le maintien des lycées dans l'éducation prioritaire : puisque le ministère se vante de la mise au point de son indice social, qu'il l'applique aux lycées, notamment les lycées professionnels.

Pour la CGT Educ'action, l'éducation prioritaire ne doit pas être un laboratoire des politiques libérales mais bien un moyen de donner plus à ceux qui en ont moins. Elle rappelle également que la priorité, reste la prise en compte des difficultés sociales. Surtout, elle demande une réelle refondation de l'Éducation prioritaire qui ne se contente pas d'en rétrécir le champ, mais qui consiste à mettre en œuvre une politique ambitieuse en termes de moyens.

Cela passe par :

- une diminution des effectifs et des maxima par classe fixés nationalement,
- des critères objectifs et transparents pour définir les écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire,
- la prise en compte de ces critères pour le maintien ou l'entrée des lycées généraux, technologiques et professionnels dans la carte de l'éducation prioritaire,
- l'abandon du socle commun et de la politique d'autonomie des établissements, et le maintien de la liberté pédagogique des équipes.

Dans ces conditions, la CGT Educ'action combattra, aux côtés des personnels, toute sortie illégitime d'un établissement de l'éducation prioritaire.

Elle sera de la même façon aux côtés des collègues pour combattre toute réduction de moyens qui viendrait à peser sous prétexte d'un financement à moyens constants d'un projet REP+ qui manque d'ambition.



Déclaration liminaire et motion de la FNEC-FP-FO

CTSD du jeudi 6 novembre 2014

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le DASEN, vous connaissez l'attachement de notre confédération à son indépendance à l'égard de la sphère religieuse et de la sphère politique. Malheureusement, force est de constater que les mesures prises par nos politiques nous poussent à partir d'un constat objectif intégrant certains éléments d'ordre politique.

Le 04 octobre 2007, l'ex-vice-président du Medef, Denis Kessler, déclarait dans la revue Challenges: « *Le modèle social français est le pur produit du conseil national de la Résistance. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du C.N.R* ». Autrement dit, il faut en finir entre autres choses avec la Sécurité sociale de 1945 et les statuts. Lorsque le Premier ministre Manuel Valls avec son pacte de responsabilité déclare que son gouvernement est *pro-business*, il s'inscrit de fait dans cette logique. C'est pourquoi FO avec la CGT suivies d'autres organisations a claqué la porte de la Conférence sociale de juillet dernier dont la seule vocation était la mise en œuvre d'un pacte qui vient aggraver les mesures d'austérité avec notamment les 50 milliards de coupes budgétaires d'ici 2017. Nous constatons que le budget qui vient d'être voté à l'Assemblée nationale est bel et bien un budget de guerre contre les droits des salariés, des familles, des retraités et des malades.

Alors, dans ces conditions, pourquoi continuer à prétendre que l'austérité n'est pas à l'ordre du jour ? Une pure affabulation la perte de 17% du pouvoir d'achat des enseignants depuis 2000 et le gel du point d'indice au moins jusqu'à 2017 ? Pas d'austérité alors que les fichiers de paye du ministère dévoilent qu'il y a 6554 enseignants en moins entre les années 2011 et 2014 dont 174 dans notre académie ? Les 60 000 créations annoncées dans les établissements ont une caractéristique : elles sont invisibles. Pourquoi continuer à nier l'application de mesures d'austérité lorsque les stagiaires-enseignants débutent au premier échelon avec un traitement d'environ 1300 euros et que les tuteurs perdent 37,5 % de leur indemnité ?

La Refondation de l'Ecole, c'est le slogan gouvernemental pour la mise en œuvre du pacte de responsabilité qui allie coupes budgétaires, baisse du coût du travail, subventions au patronat et aucune contrepartie en termes de créations d'emplois. La Fédération FO en exige le retrait.

Le 27 août lors du conseil des ministres, Mme Lebranchu a annoncé son « *big-bang statutaire* » d'ici mars 2015 : c'est la remise en cause de l'avancement à l'ancienneté, la mise en place de cadres d'emplois trans-fonction publique. Ce droit souple n'est pas le statut national. Le droit souple, c'est la règle et la pression locales, c'est l'arbitraire, la remise en cause permanente des droits, la tentative de faire cautionner localement par les organisations syndicales la remise en cause des droits nationaux. Le droit souple, c'est là où veut nous emmener le décret Peillon-Hamon du 20 août 2014 et le socle commun de compétence Fillon-Peillon, c'est-à-dire enseigner moins, travailler plus pour gagner moins avec en prime la mise au placard de notre liberté pédagogique. Ce n'est pas ce que Force Ouvrière ni les enseignants demandent.

Le bilan DHG de cette rentrée 2014 traduit aussi cette austérité qui ne trompera pas les personnels : en s'appuyant sur les documents transmis par la DSDEN, la Fédération FO, après comparaison faite entre le constat au 3 octobre 2013 et celui au 30 septembre 2014, constate un taux E/D et des effectifs moyens quasi-stables. Mais ces moyennes cachent, tout d'abord, les économies faites sur le non redoublement des élèves mais également des disparités entre les établissements. Les dotations qui

sont en augmentation dans toute une série d'établissements ne servent qu'à compenser la hausse de leurs effectifs et non pas à les baisser comme le méritent tous les établissements du département et comme le souhaitent les personnels. Nos collègues du collège Clair-Soleil n'ont jamais demandé la suppression de 11,5 heures alors que les effectifs augmentent, ni les collègues des Prêcheurs à qui on supprime près de 61 heures avec des effectifs là aussi en augmentation, ni même ceux des collèges Marseilleveyre et les Amandeirets qui perdent tous deux 34,5 heures avec des taux E/D qui augmentent.

Aujourd'hui, les collègues en ont assez. Ils se sentent floués et se plaignent de la dégradation de leurs conditions de travail qui, par ailleurs, viennent impacter leur vie privée. Ils sont fatigués de réunions à répétition, de leur affectation sur plusieurs établissements loin de chez eux. Les collègues se plaignent d'emplois du temps à trous qui semblent préfigurer ceux de la rentrée 2015, cadrés par les 1607 heures du décret Peillon-Hamon. Les collègues en ont assez des situations de violences dont ils sont victimes. Dans les établissements Rep+ de Marseille, les collègues veulent une véritable décharge de service et n'ont jamais demandé des contreparties comme les réunions de concertation qu'on tente de leur imposer. On peut entendre ici ou là des collègues en grande souffrance, en situation de *burn-out*, en perte d'identité professionnelle, nous pensons bien évidemment à nos collègues de STI2D, ou d'autres encore qui envisagent leur reconversion.

La Refondation que veulent les enseignants est simple : d'abord un rétablissement de leur pouvoir d'achat, une amélioration de leur conditions de travail avec des effectifs par classe en nette diminution, les dédoublements qu'ils réclament, le maintien de leur discipline, de leurs programme et horaire nationaux, l'affectation dans un seul établissement, mais aussi la possibilité de dispenser un enseignement de qualité et, par conséquent, l'abandon du socle commun Fillon-Peillon et le rétablissement des décrets de 1950.

Par ailleurs, Monsieur le DASEN, la Fédération FO souhaite attirer votre attention sur la situation de collègues CUI non-renouvelés dans un certain nombre d'établissements comme aux collèges Louise Michel, les Caillols et Jean Malrieu à Marseille. Ces collègues CUI sont placés à présent dans une situation de très grande précarité. De plus, ces établissements se trouvent privés des moyens qui leur sont indispensables pour assurer un service de qualité auprès des élèves. Notre fédération appuie leur demande de renouvellement et s'adresse solennellement à l'Administration pour qu'elle les traite avec toute la bienveillance qui s'impose. Monsieur le DASEN, notre Fédération aimerait connaître la réponse que vous comptez donner aux courriers envoyés par nos collègues de Jean Malrieu et de Louise Michel ? Merci de votre réponse.

MOTION

« Les membres du CTSD réunis le jeudi 6 novembre se prononcent :

- *Pour le renouvellement des collègues CUI et AED qui en font la demande. Aucun CUI et AED au chômage.*
- *Pour la restitution de tous les postes d'AED supprimés dans le département.*
- *Pour la création de postes statutaires d'enseignants afin de permettre la diminution des effectifs par classe dans tous les collèges du département. »*